

Séance du 30 septembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	10

Date de la convocation
23 septembre 2024

Date d'affichage
23 septembre 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre

et le trente septembre

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire****Présents** : PETIT Gilles, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BENOIT Véronique, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.**Excusés** : DUVAL Olivier, BONI Emilie.**Absent** : /

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – Saisine pour avis préalable du Comité Social Territorial (CST) pour la détermination des autorisations spéciales d'absences (ASA) – Projet de délibération

Intervenant : M. DURET Michel, Maire explique qu'il existe :

- Les autorisations spéciales d'absences laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale après avis du CST :
 - Pour évènements familiaux
 - Evènements de la vie courante
 - Garde d'enfants
- Les autorisations spéciales d'absences de plein droit qui s'imposent à l'autorité territoriale (aucune saisine préalable du CST ni de délibération ne sont exigées)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0)

- Décide que les autorisations spéciales d'absences laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale sont celles prévues dans le Code Général de la Fonction Publique, le JO, la loi, le décret ou la circulaire
- Décide que pour la garde d'enfants, l'autorisation spéciale d'absence accordée sera de 6 jours pour un temps plein de 100 % de travail. Elle sera proratisée eu temps de travail pour les agents exerçant leur fonction à temps partiel ou non complet.
- demande à M. le Maire de saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Savoie pour avis avant délibération finale dans une prochaine séance du Conseil Municipal.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.Le Maire,
DURET Michel


La secrétaire de séance,
FEIGE Sylvie

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20240930-DEL2024_32-DE

